

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard – CS 50086
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

28 MARS 2024

DELIBERATION N°65-2024

Objet : <i>Modification du tableau des effectifs</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	15
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
	Nombre de membres votants	15
	Date de la convocation : 13 mars 2024	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT, Président, Françoise VESPA, Frank STEYAERT, Jacqueline LAROCHE, Arielle BAILLY, Aline CALLEGHER, Zora CHAFFARD-QOCHIH, Gérard DUCHENE, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Geneviève MOREAU, Dominique CHAUVIN, Régis CHOPIN, Maurice HOFFMANN, Christian NOIR, Chantal MARTIN suppléante de Mme MAUGAIN excusée.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs : Valérie DEPIERRE, Véronique LAMBERT, Christiane MAUGAIN, Alain CHOULOT, Gérard FERNOUX-COUTENET, Guy SAILLARD.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion, et Agnès ARNOULD responsable communication et marchés publics et Laetitia GUYON responsable des carrières.

Le Président expose :

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer les effectifs nécessaires au fonctionnement de l'établissement et d'inscrire les budgets en conséquence,

Monsieur le Président précise qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux différents mouvements de personnel :

- Suppression du poste de technicien et en création d'un un poste d'attaché pour assurer les fonctions de conseillère prévention
- Création d'un poste sur le grade d'adjoint administratif principal 2° classe pour assurer les fonctions de gestionnaire retraite,
- Création d'un poste de rédacteur pour assurer la mission GPEEC/emploi (il s'agit du remplacement d'un attaché non renouvelé).

Afin de tenir compte des recrutements en cours, il convient de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :



Cadre d'emplois	Catég.	Grades sur lesquels ont été nommés les agents	Tableau des effectifs	Quotité de temps de travail
Filière administrative				
	A	Attaché principal	2	35 h
Attaché	A	Attaché territorial non titulaire	3	35h
Rédacteur territorial	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	35h
	B	Rédacteur	1	35h
	B	Rédacteur non titulaire	1	35h
	B	Tous grades du cadre d'emploi de rédacteur (en attente de recrutement)	1	35h
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	1	35 h
	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	35h
	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe contractuel mis à disposition sur article 25	1	35 h
	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe non titulaire	1	35 h
	C	Tous grades du cadre d'emploi d'adjoint administratif (en attente de recrutement)	2	35h
Total			14	
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine	B	Assistant de conservation du patrimoine	1	35h
Total			1	
Total des postes			15	
Total (hors postes non pourvus et agents mis à disposition)			10	
FMPE				
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	35h
Adjoint technique	C	Adjoint technique	2	35h

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les membres du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les modifications du tableau des effectifs.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE le 29 mars 2024

Le Président,



Clément PERNOT